

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE
70270

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 22 juillet 2014

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice :15
Présent(s) :13
Pouvoir(s) :2
Absent(s)2
Votants :15
Affiché le : 29/07/2014

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 16 juillet 2014 pour la session ordinaire du 22 juillet 2014.

L'an deux mil quatorze, le mardi vingt-deux juillet à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire,**

Etaient Présents : Mme CARDOT Eliane, Mrs PERNOT Jean-Marie, FERRETTI Benjamin, Adjoint, M. DEMANGE Jocelyn, Mmes PHEULPIN Marie-Josée, PLUCHON Caroline, GUILLIER Nathalie, M. GAUFROID Florian, Mmes GAUDIN Marylène, LAPARRA Isabelle Mr. HERRIAU Jérôme, DYSLI Sébastien et M. DAGUE Alain, Maire.

Absent(s) excusé(s): Mme LEIMBACHER Sabrina qui donne pouvoir à M. FERRETTI Benjamin, M. LOVAT Philippe qui donne pouvoir à M. DAGUE Alain

Absent :

Madame PLUCHON Caroline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal, ouvre la séance et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Proposition acceptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Admission en non-valeur de produits communaux ;
- Demandes de subventions ;
- Motion de soutien à l'action de l'A.M.F. sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat ;
- Participation financière à la protection sociale des agents ;
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe ;
- Créations de postes suite à la réforme des rythmes scolaires ;
- Convention commune/commerces ambulants ;
- Convention avec mairies pour participation financière aux frais de scolarité ;
- Questions et affaires diverses.

SERVICE EAU – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS

Sur proposition de la Trésorerie, le conseil municipal à l'**UNANIMITE** :
DECIDE d'admettre en non-valeur les produits du service eau suivants :

- | | |
|--------------|----------|
| - Année 2007 | 53.67 € |
| - Année 2008 | 310.39 € |
| - Année 2009 | 213.50 € |

Total : **577.56 €**

DIT que cette dépense sera imputée au 6541 du budget eau 2014.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal à L'UNANIMITE

DECIDE de verser les subventions suivantes :

- Sapeurs-Pompiers de FRESSE ; 600.00 €
- Fondation du Patrimoine ; 50.00 €
- Club « Les Genêts » 200.00 €

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Le conseil municipal à L'UNANIMITE

Vote la motion de soutien à l'action de l'A.M.F. pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Suite à l'entretien du 15 juillet avec Monsieur MARCHAL, conseiller mutualiste à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les différentes possibilités d'adhésion au niveau de la garantie maintien de salaire pour le personnel communal.

La délibération sera prise après réception de l'avis formulé par le C.T.P. du Centre de Gestion 70.

CREATIONS DE POSTES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal A L'UNANIMITE DECIDE :

A compter du 1^{er} septembre :

- Suite à un avancement de grade il est créé un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe.
- Suite à la réforme des rythmes scolaires, les postes d'ATSEM et d'adjoint technique subissent une augmentation d'heures supérieure à 10 %, d'où la nécessité de créer :
 - Un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 21 h.10 mn
 - Un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 14 h.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune sera amenée à embaucher ponctuellement des personnes pour encadrer les enfants. Le conseil municipal à l'UNANIMITE AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

CONVENTION COMMUNE/COMMERCE AMBULANTS

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec les commerces ambulants qui s'installent sur la place de la salle des fêtes.

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE BELFAHY POUR PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SOLARITE ECOLE DE FRESSE

Le conseil municipal à l'UNANIMITE : DECIDE :

DE FIXER le montant de participation à 250€ (deux cent cinquante euros) par enfant pour l'année 2014-2015 pour les enfants de BELFAHY - Commune qui ne possède pas d'école)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements de diverses associations pour le versement de subventions.
- Le point sur les festivités du 14 juillet est fait.
- Mise en place du périscolaire à la rentrée prochaine.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H.

Vu le Maire,
Alain DAGUE.

